

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 septembre 2008

Présents : MM Boucher, Degas, Mlle Bondon, M. Piconto, Melle Fontagnères, MM Mouillac, Bois, Mmes Dugros, Dupuy, Ouvrard, M. Lurton

Représenté : M Bruno (pouvoir à M. Boucher)

Excusés : M. Chapuis, Mme Sibeyre, M. Houdet

Secrétaire de séance : Mme Ouvrard

Procès-verbal de la réunion du 1^{er} juillet 2008 : adopté à l'unanimité

↳ DECISIONS du MAIRE PRISES par DELEGATION du CONSEIL MUNICIPAL

* Décision n°2008-2 du 11 Juillet 2008

Passation, avec la Société SRA Ansamble Aquitaine de Artigues Près Bordeaux (33), du marché à bon de commande concernant la fourniture et la livraison, en liaison froide, des repas au restaurant scolaire pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2008, pour :

- un prix de repas « enfant » de 3.64 € TTC
- un prix de repas « adulte » de 3.994 € TTC

Ces prix sont révisables au 1^{er} septembre 2009 et au 1^{er} septembre 2010

* Décision n°2008-3 du 2 Août 2008

Location auprès de la société SOFEB d'un photocopieur couleur Sharp MX 3100 N pour la mairie.

La location est de 361.00 € HT par trimestre, sur 5 ans.

Le contrat de maintenance est conclu pour cette même période avec un coût copie révisable de :

- 0.0070 € HT pour une copie noire
- 0.070 € HT pour une copie couleur.

Le contrat action docutique est également conclu sur cette même période pour 30.00 € HT par trimestre. Cette période de 5 ans prend effet à la date de la mise en service par le fournisseur.

↳ REALISATION d'UN EMPRUNT - Choix de l'établissement financier

Vu la décision du Conseil municipal, par délibération en date du 6 Novembre 2007, de réaliser le projet relatif à l'Aménagement du Chemin de Moncabon, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 100 000 €,

Considérant que les collectivités locales ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Une consultation a donc été lancée pour cet emprunt, auprès de :

- la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes
- le Crédit Agricole d'Aquitaine
- Dexia Crédit Local

Il leur a été demandé des propositions sur 10, 12 et 15 ans, à taux fixe, avec un premier remboursement le plus tard possible en 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 12 voix pour

- retient Dexia Crédit Local pour un emprunt de 100 000 €, selon les caractéristiques suivantes :

- * durée : 12 ans
- * taux fixe : 4,90% (à amortissement progressif)
- * périodicité : annuelle

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cet emprunt.

↳ **BUDGET 2008 - Décision Modificative n°2**

Le Budget Primitif a été voté le 8 avril 2008 par le Conseil Municipal. Des ajustements sont nécessaires et il vous est proposé la Décision Modificative suivante :

Imputations	Libellés	Propositions
Investissement		
<i>hors opération</i>		
	<i>Dépenses</i>	<i>20 000.00 €</i>
2313	Immobilisations en cours - Constructions	10 000.00 €
2315	Immobilisations en cours - Installations techniques	10 000.00 €
	<i>Recettes</i>	<i>20 000.00 €</i>
c/024	Produits des cessions d'immobilisations	-40 000.00 €
1641	Emprunt	60 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour

- approuve la décision modificative n°2, telle que présentée ci-dessus

↳ **MAISON PORT-AUBIN - Location**

Vu l'immeuble d'habitation au 23 Avenue de la 5^{ème} République laissé vacant

Il vous est proposé :

- de louer cette maison à partir du 1^{er} Octobre 2008, pour un loyer mensuel de 520 € (hors charges)
- d'autoriser Monsieur le Maire à restituer la caution au départ des locataires dans la mesure où aucune observation particulière ne serait formulée lors de l'état des lieux de sortie,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour

- accepte ces propositions
- donne à Monsieur le Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente décision

↳ **RESTAURATION SCOLAIRE**

* Tarifs Année Scolaire 2008-2009 - repas « adulte »

Vu la décision du Conseil municipal, par délibération en date du 1^{er} Juillet 2008, de fixer le prix du repas pour un adulte au montant facturé par le prestataire

Vu le prix du prestataire facturé à 3.994 € TTC

Il vous est proposé, pour l'année scolaire 2008-2009 et après concertation avec la Commune de Labarde, de fixer le prix du repas pour un adulte à 4.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour

- adopte cette proposition, à partir de la rentrée scolaire 2008-2009
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision

↳ **MISE À DISPOSITION de BIENS COMMUNAUX - Convention**

Monsieur le Maire informe ses collègues de la rencontre, en présence de Monsieur Degas, avec les nouveaux présidents du CMS Haut-Médoc et de l'école de Rugby

* Association CMS Haut-Médoc (club de football)

Suite à l'élection de la nouvelle présidente, Madame Patricia BOURDON, lors de l'assemblée générale du 20 Juin 2008, Monsieur le Maire propose de signer, avec cette dernière, une nouvelle convention de mise à disposition des vestiaires sportifs et du terrain de foot, avec les buts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour

- accepte cette proposition
- charge Monsieur le Maire d'exécuter de la présente décision
- autorise Monsieur le Maire, pendant toute la durée de son mandat, à signer chaque nouvelle convention suite au changement de président.

* Ecole de Rugby

Suite à l'élection du nouveau président, Monsieur Laurent MOUILLAC, lors de l'assemblée générale du 18 Juin 2008, Monsieur le Maire propose de signer, avec ce dernier, une nouvelle convention de mise à disposition des vestiaires sportifs, de l'annexe de Port-Aubin et du terrain de foot, avec des poteaux de rugby.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour

- accepte cette proposition
- charge Monsieur le Maire d'exécuter de la présente décision

- autorise Monsieur le Maire, pendant toute la durée de son mandat, à signer chaque nouvelle convention suite au changement de président.

↳ **COMMUNAUTE DE COMMUNES « MEDOC-ESTUAIRE »**

*** Evaluation des Charges Transférées - Rapport de la CLETC**

Monsieur le Maire donne connaissance du rapport d'évaluation des charges transférées de la C.L.E.T.C. du 23 Juin 2008

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour

- adopte ce rapport d'évaluation des charges transférées de la CLETC

↳ **LUTTE CONTRE LE BRUIT** - **Projet de classement sonore des infrastructures terrestres sur le département de la Gironde**

*** Consultation réglementaire des Communes concernées**

Monsieur le Maire donne connaissance du projet d'arrêté préfectoral et de ses annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- dossier soumis à consultation des élus et question remise à l'ordre du jour du Conseil Municipal début octobre.